

Informations en matière de durabilité - Résumé

Dénomination du produit : Lazard Global Green Bond Opportunities

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité.

Objectif d'investissement durable du produit financier

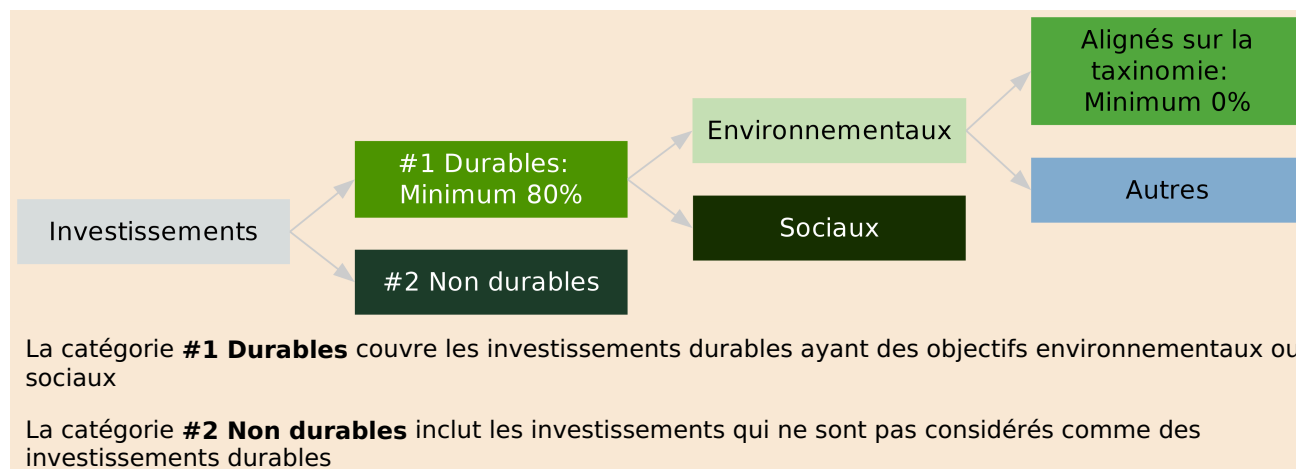
Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, le portefeuille a un objectif d'investissement durable en investissant sur des obligations d'entreprises, d'entités publiques, d'État ou supra-nationales émises pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et la maîtrise de la pollution, la gestion durable des déchets et de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'exploitation durable des terres, le transport propre, l'économie circulaire, les bâtiments verts et l'adaptation au changement climatique.

Stratégie d'investissement

Le portefeuille investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique. Les obligations vertes doivent respecter les principes définis par les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA).

Il peut être diversifié jusqu'à 10% sur des obligations émises par des émetteurs dont l'activité économique est jugée comme durable au sens du Règlement SFDR, sur des obligations de type obligation sociale (Social Bond) ayant pour objectif de financer des projets socialement durables et visant à procurer des bénéfices sociaux conséquents et/ou sur des obligations de type obligation durable (Sustainability Bond) dont les fonds sont exclusivement utilisés pour des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations de type obligation sociale doivent respecter les quatre principes définis par les Social Bond Principles (SBP) de l'ICMA. Les obligations de type obligation durable doivent suivre les principes des GBP et des SBP, respectivement pertinents pour les projets environnementaux et sociaux conformément aux Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'ICMA.

Proportion d'investissement



Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Tout comme l'ensemble des fonds gérés par LAZARD FRERES GESTION SAS, ce portefeuille fait l'objet d'un contrôle pré-trade afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes aux règles d'exclusions normatives et sectorielles définies dans notre politique ESG (contrôle de premier niveau). Les équipes Risques et Conformité effectuent également des contrôles de second niveau sur les éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Méthodes

La réalisation de l'objectif d'investissement durable par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de l'analyse ESG des obligations durables : L'analyse ESG spécifique aux obligations vertes repose sur des outils d'analyse interne propre à chaque émission s'articulant autour de 3 piliers : • Le profil ESG de l'émetteur et sa stratégie environnementale ; • Le respect des bonnes pratiques définies dans les Green Bond Principles (GBP) : utilisation des fonds, processus de sélection et d'évaluation des projets, gestion des fonds et le reporting ; • Le niveau de l'opinion fourni par la revue externe d'un tiers indépendant (Second Party Opinion, SPO), jugeant de la qualité de l'obligation verte.

L'analyse ESG des obligations de type obligation sociale (Social Bond) et de type obligation durable (Sustainability Bond) telles que définies par les Social Bond Principles (SBP) et les Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'International Capital Market Association (ICMA) repose sur les mêmes outils d'analyse interne que les obligations vertes.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne : L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Sources et traitement des données

Afin d'alimenter nos analyses, nous avons recours à divers prestataires de données (Moody's ESG Solutions, MSCI, Trucost, ISS Ethix, Proxinvest). Dans un souci de vigilance, les offres de nos prestataires de données sont revues régulièrement afin d'être certain de bénéficier des services les plus adaptés pour notre gestion.

Conscients de l'importance des comparaisons intra-sectorielles et d'une bonne compréhension de l'environnement opérationnel, géographique et réglementaire dans lequel les entreprises évoluent, nous portons une attention particulière, dans notre méthodologie d'analyse, à la matérialité des risques et opportunités ESG. Une prise en compte différenciée des données selon les secteurs, les pays voire même selon des caractéristiques particulières paraît nécessaire pour rendre compte de manière adéquate des performances ESG propres à chaque entreprise.

Limites aux méthodes et données

LAZARD FRERES GESTION SAS est conscient des limites engendrées par l'approvisionnement en données ESG dans nos stratégies ESG et en particulier de leur influence potentielle sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues par nos produits financiers sont atteintes. Dans ce cadre, nous déployons une approche d'amélioration continue, en particulier sur les stratégies d'alignement à l'Accord de Paris et d'alignement aux objectifs de long terme de la biodiversité.

Diligence raisonnable

Plus de 90% des actifs des fonds hors liquidités font l'objet d'une évaluation ESG. L'analyse interne réalisée est combinée avec des critères contraignant de gestion appuyés sur des analyses de fournisseurs externes.

Politique d'engagement

Dans le cadre de sa philosophie de gestion active, LAZARD FRERES GESTION SAS incite les analystes-gestionnaires à mener des actions de dialogue et d'engagement pour favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques ESG.

Nous cherchons à promouvoir en priorité le dialogue avec les entreprises, au travers d'un processus d'engagement. Ce processus s'inscrit dans le cadre plus large de l'intégration des critères ESG dans la gestion de Lazard Frères Gestion.

Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Le produit investit à hauteur de 90% minimum en obligations vertes destinées à financer la transition écologique et énergétique, considérées comme investissements durables. Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique.